

SRP GROUPE
Société anonyme
Au capital de 4 717 890,72 €
Siège social : ZAC Montjoie – 1, rue des Blés
93212 La Plaine Saint Denis Cedex
RCS BOBIGNY 524 055 613

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions du Livre Deuxième du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Il vous sera donné lecture du rapport de vos Commissaires aux Comptes.

Ce rapport, de même que le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice reflétant l'activité d'holding animatrice de la société est reproduit ci-après.

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 936 464 € correspondant à la rémunération des différentes prestations rendues par la société à ses filiales.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 653 972 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges opérationnelles courantes les plus importants sont les suivants :

▪ Charges externes	2 325 868 €
▪ Charges de personnel	157 240 €
▪ Impôts et taxes	4 913 €
▪ Dotations aux amortissements	- €
▪ Autres produits et charges d'exploitation	165 951 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges et impôts et après prise en compte du résultat financier positif pour 21 602 266 €, le résultat net s'établit à un profit de 20 511 363 €.

Activité des filiales (K€)

Nom	Valeur comptable brute	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
En k€									
SHOWROOMPRIVE.COM	170 169	100%	145 810	-4 667	628 348	12 737	-	-	-
SRP LOGISTIQUE	4 219	100%	26	551	15 451	399	-	-	-
ABC SOURCING	3 580	100%	20	-18 862	8 435	1 351	-	-	-
SALDI PRIVATI	40 847	100%	303	407	42 355	2	-	-	-
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	100%	100	4 181	65 001	4 017	-	-	8 457
Total brute	254 561								

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant

Situation du Groupe à la date du présent rapport

La Société continue son exploitation dans des conditions favorables.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Showroomprivé entend réaliser un nouvel exercice de croissance rentable en 2021 en s'appuyant sur la puissance de sa plateforme soutenue par une base solide de 20 millions de membres au total (+2,6 millions en 2020), son positionnement de leader du marché « Beauté » et la dynamique de croissance de Beauteprivee permettant de capter les effets durables de l'accélération en 2020 de la pénétration de l'e-commerce.

Showroomprive entend également poursuivre ses actions visant à améliorer son excellence opérationnelle, tout en maintenant et élargissant progressivement ses relations avec les grandes marques, notamment dans les activités internet, afin d'accroître ses parts de marché tout en maîtrisant sa marge brute ;

Enfin, le groupe entend poursuivre le développement continu de ses relais de croissance, tels que SRP Media, la nouvelle Marketplace, SRP Studio et une potentielle reprise des activités Billetterie et Voyage dans le cas d'un retour à un contexte sanitaire plus favorable.

Progrès réalisés et/ou difficultés rencontrées.

Néant

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué dans le Rapport de gestion consolidé du Groupe à la section « Déclaration de performance extra-financière ».

Principaux risques et incertitudes

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué au Rapport de gestion du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un

certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2020 :

Options de souscription	Plan 3	Plan 5	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'assemblée	05/08/2010	05/08/2010	05/08/2010	05/08/2010	27/10/2014
Date du Conseil d'administration	31/01/2011	15/10/2012	15/04/2013	04/10/2013	27/10/2014
Nature des options (souscription ou achat)	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'options attribuées :	335 408	415 076	220 615	59 825	91 697
Période d'exercice	30/10/2015 – 31/01/2021	30/10/2015 –15/10/2022	30/10/2015 – 15/04/2023	30/10/2015 – 4/10/2023	30/10/2015 – 27/10/2024
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2020	173 858	168 789	78 202	42 357	38 057
Nombre d'options annulées ou caduques	106 188	132 675	50 838	2 458	16 398
Prix de souscription ou d'achat (euro)	3,81	4,95	4,95	5,34	6,86
Nombre d'options restantes au 31 décembre 2020	55 362	113 612	91 575	15 010	37 242

3. PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE

Néant

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Renouvellement et allongement de la maturité de la dette bancaire existante

Les discussions avec les partenaires bancaires ont abouti au renouvellement et à l'allongement de la maturité des lignes de financement bancaires du Groupe, y compris les découverts autorisés, représentant un montant global de financement de 62 millions d'euros. Cette dette bancaire est désormais constituée de prêts à terme, à amortissements semestriels et trimestriels progressifs, croissants à partir de 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Groupe conserve également une dette bancaire de 2,8 M€ amortissable à échéance 2023 auprès de BpiFrance.

Le classement en passifs courants et non courants dans le bilan prend donc en compte les effets du protocole de conciliation homologué en date du 28 mai 2020.

Augmentation de capital de la société SRP Groupe

La société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, clôturée le 31 juillet 2020.

L'Augmentation de Capital d'un montant brut de 9,9 millions d'euros, prime d'émission incluse, a donné lieu à l'émission de 66 260 485 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,15 euros.

Le produit de l'augmentation de capital sera utilisé par Showroomprivé pour le financement des besoins généraux de la Société et de ses filiales dans le cadre du renforcement de sa structure financière en lien avec la mise en oeuvre du protocole conclu le 29 avril 2020 avec les partenaires bancaires du Groupe. Cette opération marque la dernière étape de la mise en oeuvre des opérations de refinancement prévues par ce protocole.

Entrée de Beauté Privée dans le périmètre d'intégration fiscale

Beauté Privée a été intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020.

5. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

Les principaux postes figurent ci-après :

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non-courants	251 131	233 314
Actifs courants	28 613	25 119
Total Actif	279 744	258 433
Total des capitaux propres	222 122	192 268
Total passifs non courants	53 833	-
Total passifs courants	3 789	66 166
Total des passifs non-courants & courants	57 622	66 166
Total des passifs et capitaux propres	279 744	258 433

Délais de paiement clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'analyse comme suit :

En K€	Article D.441 I. -1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	15						4					-
Montant total des factures concernées TTC		65	11	1	99	176					783	783
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		2%	0%		4%	7%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC											70%	70%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de références utilisées (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						3 fois le taux d'intérêt légal					

Les dettes fournisseurs à 91 jours et plus sont constituées à hauteur de 94 K€ par une dette vis-à-vis de sa filiale SRP.COM relative à des refacturations des intérêts de comptes courants. Ce type de facturation était historiquement capitalisé sur les précédents exercices.

Il en est de même pour les créances clients qui constituent dans leur intégralité des créances intragroupes ; Ce type de facturation était historiquement capitalisé sur les précédents exercices.

Affectation du Résultat

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir un profit de 20 511 363 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- en réserve légale soit un montant de 431 801,50 €
- Le solde, soit 20 079 561,50 €, en report à nouveau.

Après imputation du résultat, la réserve légale s'élèvera à 470 240,79 € et sera dotée à hauteur de 10 % du capital social.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Dans le cadre de sa procédure de gestion des risques, le Groupe élabore une cartographie des principaux risques.

Cette cartographie inclut les risques suivants :

- *risques liés à l'environnement économique et aux membres*
- *risques liés à l'approvisionnement et la volatilité des prix d'achat des produits*
- *risques liés à la logistique*
- *risques liés à l'informatique, aux paiements et à l'innovation*
- *risques juridiques et réglementaires*
- *risques liés à la rétention des ressources humaines*

Pour plus de détails, nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué dans le Rapport de gestions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Succursales existantes

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas de succursale.

Participation des salariés au capital social

Le Groupe a mis en place en septembre 2015 des plans d'épargne d'entreprise dans les sociétés opérationnelles situées en France, dont la société Showroomprive.com.

Aux termes de ces plans, les salariés ont notamment la possibilité d'effectuer des versements volontaires investis directement en actions de la société SRP Groupe.

En 2015, le Groupe a également mis en place un dispositif similaire ouvert aux salariés de ses filiales étrangères participantes par le biais d'un plan d'épargne groupe international, limité aux versements investis en actions de

la société SRP Groupe dans le cadre d'augmentations de capital.

Depuis l'admission des actions de la société SRP Groupe aux négociations sur Euronext Paris en octobre 2015, le Groupe mène une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres et salariés à ses performances, notamment grâce à l'attribution gratuite d'actions qui sont liées à la stratégie long terme du Groupe. Le Groupe attribue des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et aux cadres dirigeants, ainsi qu'à des cadres supérieurs, expatriés et collaborateurs dont le Groupe souhaite reconnaître les performances et l'engagement.

Le 25 septembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa cinquième résolution, autorisé le Conseil d'administration, sous certaines conditions, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la société SRP Groupe ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,72% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Les Conseils d'administration des 25 septembre 2015 (Plan n°1) et 29 octobre 2015 (Plans n°2 et n°3), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale, ont mis en place trois premiers plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel salarié du Groupe.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2016, toujours sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 25 septembre 2015 (Plans n°4 et 5), a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice de membres du personnel salarié du Groupe. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 30 mai 2016, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingtième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 14 février 2017 (Plans n°6 et 7), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 30 mai 2016, a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice membres du personnel salarié du Groupe. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2017 (Plans n°8 et 9), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 30 mai 2016, a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié du Groupe. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 26 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-septième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 4 décembre 2017 (Plans n°10, 11 et 12), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 26 juin 2017, a mis en place trois nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié du Groupe. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le Conseil d'administration du 14 juin 2018 (Plans 13 et 14), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 26 juin 2017, a mis en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 14 juin 2018, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 15 février 2019 (Plans 15, 16 et 17), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 14 juin 2018, a mis en place trois nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2019 (Plan 18), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 14 juin 2018, a mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 27 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2020 (Plan 19), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 27 juin 2019, a mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 8 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2020 (Plan 20), sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 8 juin 2020, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par la Société.

Dépenses visées à l'article 223 quater du code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4, 223 quinquies et 39.5 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées

1°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons que la convention suivante, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, a été conclue au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 : 2°) Conformément aux dispositions de

l'article R. 225-30, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 :

- le pacte d'actionnaires en date du 10 janvier 2018 conclu entre les fondateurs de la Société, Messieurs David Dayan, Thierry Petit, Eric Dayan et Michaël Dayan d'une part, et la société Carrefour d'autre part, constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis de la société SRP GROUPE reprenant, quasi à l'identique, les termes du pacte d'actionnaires entre Conforama et les fondateurs, lequel est devenu caduc à l'issue de la substitution intervenue le 7 février 2018. Ce pacte d'actionnaires conclu entre Carrefour et les fondateurs est entré en vigueur à la date de la réalisation de l'acquisition par Carrefour des actions SRP GROUPE détenues par Conforama, soit le 7 février 2018. Ce pacte, dont la signature a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et ratifiée par l'assemblée générale du 27 juin 2019, est justifié par l'intérêt stratégique que représente l'accord stratégique avec le groupe Carrefour pour la Société.

3°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été conclue et autorisée depuis la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Rémunération de la direction

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 80 K€. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 165 K€.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Le tableau suivant reflète la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2020 :

Nom, adresse professionnelle	Âge(1)	Sexe	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Mandat au sein du Conseil d'administration	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
------------------------------	--------	------	-------------	-----------------------------	-----------------------------	--	--

David Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	47 ans	M	Française	29 juillet 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A d'Ancelle SARL - Gérant de ELA Invest SRL - Administrateur de WADE P. S.A. - Gérant de JENA Invest Ltd - Président de NELJEN FINANCE SAS - Président de Nel Finance SAS - Gérant de la société SCI de la Plaine - Co-gérant de la SCI Développement - Gérant de la SCI WAB1 - Associé gérant de la SCI SR30 - Gérant de DD Promenade Davie LLC Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : -
Thierry Petit 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	47 ans	M	Française	29 juillet 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Directeur Général délégué Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de TP Invest Holding SARL - Président de Pérée Investissements SAS - Président de Financière Sainte Ambroises SAS - Administrateur unique de Prive Fashion Investments SL Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : -

Éric Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	40 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Victoire Investissement Holding SARL - Administrateur de WADE P. S.A. - Président de Victoire France SAS - Gérant A de Victoire Barrès SCI - Président de EDC Invest SAS - Co-gérant de la SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérant A de Victoire Real Estate Investment SARL
Michaël Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	39 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Cambon Financière SARL - Président de CAMPHI SAS - Président de MD Capital SAS - Co-Gérant de SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : -

Marie Ekeland Daphni – 87 rue Réaumur 75002 Paris, France	45 ans	F	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Administrateur indépendant	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Présidente de Daphni SAS - Membre du Conseil d'administration de Parrot SA(3) - Membre du Conseil d'administration de l'Institut Louis Bachelier - Présidente de Bibicheri SARL - Membre du Board of Trustees de Harvey Mudd College - Représentante de daphni SAS aux organes d'administration des sociétés : Butterfly.ai, Holberton School, Keakr, Lifen, Lunchr, Shine et Zoe. Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Membre du Conseil d'administration d'Elaia Partners SAS, - Censeur au Conseil d'administration de Teads-Ebuzzing SAS, - Membre du Conseil d'administration de Criteo SA(3) - Représentante d'Elaia Partners SAS aux organes d'administration ou de surveillance des sociétés Wyplay SAS, Scoop.it SAS, Ykone SAS, Allmyapps SAS, Seven Academy SAS, Mobirider SAS, Pandacraft SAS, Teads SAS - Membre du Conseil National du Numérique - Vice-Présidente de l'association France Digitale
--	--------	---	-----------	-----------------	--	-------------------------------	--

Melissa Reiter Birge 3 Stony Point West, Westport, CT 06880 USA	51 ans	F	Américaine	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur indépendant Président du Comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Fondatrice et Présidente-Directrice Générale de Mia Tango, Inc. (États-Unis d'Amérique) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - CFO de Kayak Software Corporation, une filiale de Priceline Group, Inc.(3) (États-Unis d'Amérique)
Olivier Marcheteau 33, boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris France	50 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020(2)	Administrateur indépendant Membre du Comité d'audit Président du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Directeur Général de Vestiaire Collective (France) - Président du Conseil d'administration de Casino Entreprises (France) - Président du Conseil d'administration de Cdiscount (France) - Administrateur de MonShowroom (France) - Administrateur de Banque Casino (France)
Irache Martinez Abasolo 01 rue Beautreillis 75004 Paris	44 ans	F	Espagnole	17 avril 2019	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020(2)	Administrateur indépendant	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : -

Cyril Vermeulen 23, avenue Charles Floquet, 75007 Paris, France	51 ans	H	Française	26 juillet 2018	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Administrateur indépendant Membre du Comité des nominations et des rémunérations Membre du comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Administrateur des sociétés, Teemo, Captain Contrat, Assoconnect, Gymlib, Wavy, Sporteasy, Studapart, JAM , Filae et Little Corner. - Gérant de SAS ALIQUINI et SCI ALIQUINI Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Administrateur de la société StickyadsTV
Brigitte Tambosi	40 ans	F	Française	28 octobre 2020(4)	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020(2)	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Directrice Juridique Développement Corporate Carrefour Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : -

(1) Nombre d'années pleines au 31 décembre 2020.

(2) Renouvellement proposé à l'assemblée générale prévue le 28 juin 2021.

(3) Société cotée.

(4) Madame Brigitte Tambosi a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 octobre 2020, en remplacement de Madame Amélie Oudéa Castera démissionnaire avec effet au 28 octobre 2020. La ratification de cette cooptation sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juin 2021.

Etat des mandats des administrateurs

Les mandats des administrateurs ci-dessous viennent à échéance :

- Brigitte Tambosi,
- Irache Martinez Abasolo et
- Olivier Marcheteau.

Informations sur les détenteurs du capital et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2020	
		% du capital	% des droits de vote ⁽⁸⁾
Ancelle Sàrl ^{(1) (2)}	29 087 705	24,74%	27,47%
Victoire Investissement Holding Sàrl ⁽³⁾	2 335 460	1,99%	3,47%
Cambon Financière Sàrl ⁽⁴⁾	2 079 930	1,77%	3,09%
Thierry Petit ⁽⁵⁾	20 932 963	17,81%	18,74%
Total Fondateurs.....	54 436 058	46,30%	52,77%
CRFP 20 ⁽⁶⁾	10 386 255	8,83%	7,72%
Total Concert	64 822 313	55,14%	60,49%
Autres actionnaires ⁽⁷⁾	52 737 885	44,86%	39,51%
Total	117 560 198	100%	100%

⁽¹⁾ Société contrôlée par Monsieur David Dayan.

⁽²⁾ Ne sont pas incluses les 52 707 actions détenues par Madame Aurélie Dayan, épouse de Monsieur David Dayan. Ces actions sont incluses dans « Autres actionnaires ».

⁽³⁾ Société contrôlée par Monsieur Eric Dayan.

⁽⁴⁾ Société contrôlée par Monsieur Michaël Dayan.

⁽⁵⁾ Inclus TP Invest Holding Sàrl (Société contrôlée par Monsieur Thierry Petit). Pour une description des actions gratuites et des options attribuées à Monsieur Thierry Petit, le lecteur est invité à se reporter aux sections 13.1.5.3 « Historique et politique des attributions d'actions gratuites » et 13.1.4.3 « Historique des plans d'options de souscription et d'achat d'actions » du présent document d'enregistrement universel.

⁽⁶⁾ Société contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.

⁽⁷⁾ Sont également incluses les actions détenues par les salariés du Groupe. Au 31 décembre 2020, les salariés du Groupe, au sens de l'article 225-102 du Code de commerce détenaient 1 515 573 actions, soit 1,29 % du capital et 1,33 % des droits de vote.

⁽⁸⁾ Depuis le 2 novembre 2015, conformément aux statuts il est attribué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même actionnaire pendant une durée consécutive minimum d'au moins deux (2) ans. Pour le calcul de cette durée de détention, il est tenu compte de la durée de détention des actions de la Société précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la société au cours de l'exercice

Intéressé	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
TP Invest S.à r.l. ¹	DPS	Acquisition	27 juillet 2020	Hors plateforme de négociation	0,47	634.592
Thierry Petit	DPS	Cession	27 juillet 2020	Hors plateforme de négociation	0,47	634.592
TP Invest S.à r.l. ²	Actions	Acquisition	27 juillet 2020	Hors plateforme de négociation	0,601	459.956
Thierry Petit	Actions	Cession	27 juillet 2020	Hors plateforme de négociation	0,601	459.956

¹ Contrôlée par M. Thierry Petit

² Contrôlée par M. Thierry Petit

Ancelle S.à r.l. ³	DPS	Acquisition	27 juillet 2020	Hors plateforme de négociation	0,47	52.707
Aurélié Dayan ⁴	DPS	Cession	27 juillet 2020	Hors plateforme de négociation	0,47	52.707
Ancelle S.à r.l. ⁵	Actions	Souscription	7 août 2020	Euronext Paris	0,15	21.227.627
TP Invest S.à r.l. ⁶	Actions	Souscription	7 août 2020	Euronext Paris	0,15	16.459.730

³ Contrôlée par M. David Dayan

⁴ Epouse de M. David Dayan

⁵ Contrôlée par M. David Dayan

⁶ Contrôlée par M. Thierry Petit

Autorisation de rachat par la société SRP Groupe de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209-1 du Code de commerce

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société SRP Groupe du 8 juin 2020 a, aux termes de sa dix-neuvième résolution, autorisé, le Conseil, pour une durée de 18 mois à compter du 8 juin 2020, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

Opération concernée	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum	Nombre maximum d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois	50 millions d'euros	10 % du capital de la société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, et par tous moyens, notamment en vue :

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2018.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximum d'achat des actions ne pourra pas excéder 40 euros par action.

Au 31 décembre 2020, la société SRP Groupe détenait 53 583 de ses actions et aucune action de la société n'était détenue par l'une de ses filiales.

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente les délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice 2020.

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (13 ^{ème} résolution)	50 000 000 euros	18 mois	Conseil d'administration du 24 juillet 2020
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription (14 ^{ème} résolution)	2 800 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Conseil d'administration du 15 juillet 2020
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier (15 ^{ème} résolution)	400 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (16 ^{ème} résolution)	200 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération	dans la limite de 10 % du capital social s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020
d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (17 ^{ème} résolution)			
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes (18 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros	26 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (19 ^{ème} résolution)	Limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne (20 ^{ème} résolution)	1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration ⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (21 ^{ème} résolution)	3 % du capital social au jour de l'assemblée générale (avec un sous-plafond de 1,5 % des actions attribuées pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux) ⁽²⁾	38 mois	Conseil d'administration du 16 décembre 2020
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (22 ^{ème} résolution)	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois	26 mois	Aucune
⁽¹⁾ L'émission supplémentaire s'imputant sur le plafond de la résolution avec ou sans DPS concernée. ⁽²⁾ Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond global fixé à la 14 ^{ème} résolution, soit 2,8 millions d'euros.			

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois en 2020 : le 6 février 2020, le 19 février 2020, le 27 février 2020, le 12 mars 2020, le 2 avril 2020, le 29 avril 2020, le 7 mai 2020, le 8 juin 2020, le 15 juillet 2020, le 24 juillet 2020,

à deux reprises le 28 octobre 2020 et le 16 décembre 2020. Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 91 %.

Au cours de l'exercice 2020, les principaux sujets dont le Conseil d'administration a été saisi ont notamment concerné :

- l'augmentation du capital social de la Société ;
- l'analyse de la stratégie et du budget 2020 ;
- des points d'étape sur la trésorerie et le financement du Groupe ;
- l'approbation de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- la mise en place de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ;
- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2019 de la Société ;
- l'arrêté du rapport de gestion relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2019 de la Société ;
- la rémunération variable du Président-directeur général et du Directeur Général délégué pour 2019 ;
- les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes nature, attribuables au Président-directeur général et au Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2020 ;
- l'arrêté des comptes sociaux de la Société pour l'exercice 2019 ;
- l'arrêté du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur la responsabilité sociale et environnementale ;
- les résultats du premier trimestre 2020 ;
- l'allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société ;
- l'Assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la composition du Conseil d'administration et des comités du conseil d'administration ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2020 ;
- l'annonce des résultats du troisième trimestre 2020 ;
- la constatation de l'attribution définitive d'actions gratuites à émettre de la Société (attribuées lors de l'introduction en bourse de la Société), l'augmentation de capital et la modification des statuts de la Société corrélatives.

Fait à la Plaine Saint-Denis,
Le 28 avril 2021

Annexe : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12	12
En €						
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social	4 702 408	2 029 761	2 024 576	1 384 198	1 367 659	1 315 612
Nombre d'actions						
- ordinaires	117 560 198	50 744 030	50 614 402	34 604 953	34 191 469	32 890 321
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations						
- par droit de souscription	2 943 274	1 550 304	639 407	1 014 379	728 954	1 926 578
OPERATIONS ET RESULTATS						
Chiffre d'affaires hors taxes	935 742	716 258	2 108 591	2 670 973	4 566 347	4 051 968
Résultat avant impôt participation, dot. amortissements et provisions	6 559 413	-1 785 740	-566 452	-760 892	-1 211 941	68 758
Impôts sur les bénéfices	627 089				-386 106	-203 126
Participation des salariés						
Résultat après impôts, participations des salariés et dot.amortissements et provisions	20 511 363	-18 343 499	-1 066 435	-760 892	-845 835	226 484
Résultat distribué						
RESULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôt participation avant dot.amortissements provisions	0,0611	-0,004	-0,021	-0,022	-0,0242	0,0083
Résultat après impôt participation dot. amortissements et provisions	0,1745	-0,361	-0,021	-0,022	-0,0247	0,0069
Dividende attribué						
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés	2	2	2	3	4	4
Masse salariale	80 000	96 000	96 000	118 500	156 000	220 847
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale œuvres sociales...)						